

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0394

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Coordination Petite Enfance
Tél : 04.66.56.43.92
Réf : IDP/SG/RMF/2024

Objet : Signature à titre onéreux d'une convention relative à l'organisation d'ateliers d'éveil sensoriel pour le relais petite enfance de la Communauté Alès Agglomération secteur Anduze les 4, 17 octobre et le 7 novembre 2024

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt d'organiser des ateliers d'éveil sensoriel pour les jeunes enfants et leurs assistants maternels du relais petite enfance secteur Anduze,

Considérant la volonté de garantir les conditions d'accueil sur le plan de l'éveil et du bien-être des enfants âgés de moins de 6 ans,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 450 € (quatre cent cinquante euros toutes taxes comprises),

Considérant que dans ce contexte, la proposition de l'association DIPTYK constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer cette prestation,

Considérant qu'au regard de la réponse favorable de l'association DIPTYK à la réalisation de l'organisation de cette prestation pour le relais petite enfance secteur Anduze géré par la Communauté Alès Agglomération, il convient de déterminer les conditions particulières d'exécution de ladite prestation par voie de convention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'association DIPTYK, représentée par sa présidente Mme Emmanuelle THEBAULT et domiciliée 4 bis route d'Alès - 30140 Anduze, est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation de trois ateliers d'éveil sensoriel pour les jeunes enfants et leurs assistants maternels du relais petite enfance secteur Anduze, le vendredi 4 et le jeudi 17 octobre ainsi que le jeudi 7 novembre 2024.

Ladite prestation consiste en l'organisation de trois ateliers d'éveil sensoriel de 2 heures. Les horaires seront fixés en collaboration avec la responsable du relais petite enfance secteur Anduze, sous réserve de report ou d'annulation.

Le coût de la prestation relative à l'organisation de trois ateliers d'éveil sensoriel les vendredi 4, jeudi 17 octobre et jeudi 7 novembre 2024 proposée par l'opérateur économique, l'association DIPTYK, s'élève à la somme TTC de 450 € (quatre cent cinquante euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :

Les conditions particulières d'exécution de ladite prestation pour le relais petite enfance secteur Anduze seront précisées dans la convention.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation présentée par et au nom de l'association DIPTYK – 4 bis route d'Alès – 30140 Anduze, à l'issue du dernier atelier.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 15 SEP. 2024

Le président

Christophe RIVENQ

